Pôle DATAR

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

Montagne Béarnaise

HAUT BÉARN communauté de communes

Pays de Nay Communauté de communes

VALLÉE D'OSSAU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet de la Montagne Béarnaise :

- la Communauté de Communes du Haut-Béarn, représentée par Bernard UTHURRY, son Président,
- la Communauté de Communes du Pays de Nay, représentée par Christian PETCHOT-BACQUE, son Président,
- la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, représentée par Jean-Paul CASAUBON, son Président,

les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Haut-Béarn en date du XX/XX/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Montagne Béarnaise et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Nay en date du XX/XX/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Montagne Béarnaise et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau en date du XX/XX/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Montagne Béarnaise et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Montagne Béarnaise et autorisant son président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<u>Données générales :</u>

95 communes – 70 544 habitants
3 intercommunalités :

- Communauté de Communes du Haut-Béarn – 48 communes
- Communauté de Communes du Pays de Nay – 29 communes
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau – 18 communes

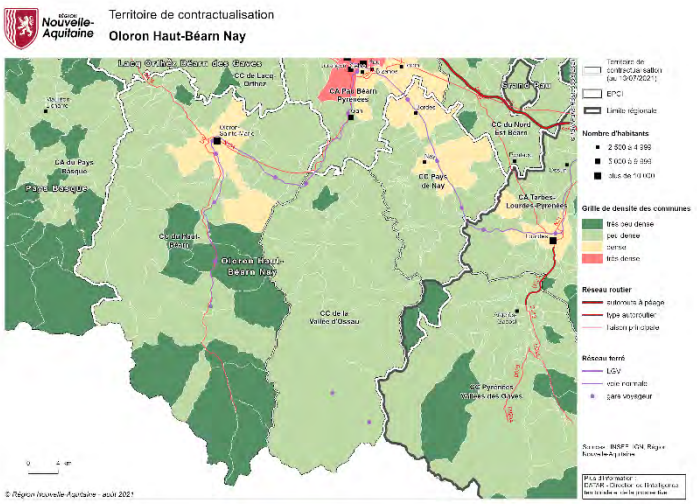

Le territoire de la « Montagne Béarnaise » regroupe trois communautés de communes : le Haut-Béarn, la Vallée d'Ossau et le Pays de Nay. Situé au sud-est du département des Pyrénées-Atlantiques, entre la Haute-Soule à l'ouest et les Hautes-Pyrénées à l'est, ce territoire rassemble 70 544 habitants et 95 communes, dont 48 sont classées en zone de montagne.

Le territoire se caractérise par une croissance démographique globale faible mais avec des dynamiques infra-territoriales différentes. Il résiste mieux que d'autres à la crise avec un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale et présente des tendances favorables en matière de création d'établissements et d'évolution du nombre d'actifs occupés. Le territoire bénéficie de la présence de fleurons dans l'aéronautique, le spatial, la transformation des métaux ou encore l'agro-alimentaire (Safran Helicopter Engines, Lindt & Sprüngli, etc.). Cependant, même si le tissu économique repose sur un solide bassin industriel, celui-ci présente quelques fragilités (dépendance à quelques PME, elles-mêmes liées à des donneurs d'ordre extérieurs).

L'agriculture occupe une part prépondérante dans la composante du territoire au travers du maraîchage, de la maïsculture mais surtout au travers de l'agropastoralisme, qui contribue à la qualité et au développement du territoire en assurant aussi des fonctions d'entretien de paysage et de conservation d'une biodiversité largement reconnue. Cependant, l'activité pastorale est en profonde mutation avec des situations très disparates.

Le territoire de la Montagne Béarnaise représente également une destination touristique reconnue, portée par des paysages remarquables. Le tourisme est au cœur de l'activité économique du territoire et développe un positionnement autour de la pratique des sports de pleine nature et de la découverte du patrimoine.

Pour les trois EPCI de la Montagne Béarnaise, la vulnérabilité socio-économique identifiée se définit comme suit :

- La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau est classée vulnérable,

- Les Communautés de Communes du Haut-Béarn et du Pays de Nay sont classées peu vulnérables.

Le territoire de la Montagne Béarnaise est classé vulnérable, étant composé d'au moins un EPCI vulnérable.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 : Développer une dynamique économique productive durable
- Sous-axe 1.1 : Assurer le développement de l'industrie et de l'artisanat, en lien avec des actions de transmission / reprise
- Sous-axe 1.2 : Soutien aux circuits-courts et valorisation des ressources locales
- Sous-axe 1.3 : Favoriser l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économiques

Axe 2 : Adapter le cadre de vie aux évolutions sociétales
- Sous-axe 2.1 : Développer une offre d'accueil touristique modernisée, durable et adaptée aux enjeux du changement climatique
- Sous-axe 2.2 : Valoriser les richesses environnementales, patrimoniales et culturelles du territoire

Axe 3 : **Favoriser l'attractivité résidentielle et durable par le renforcement de l'armature territoriale et le développement de services**
- Sous-axe 3.1 : Développer l'offre de services et améliorer leur accès à la population
- Sous-axe 3.2 : Soutenir les actions de redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes
- Sous-axe 3.3 : Proposer une offre de mobilité durable

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20 % en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Montagne Béarnaise a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI composant le Territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du plan **d'**actions

pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'action**s pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

- l'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation,** la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Montagne Béarnaise et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALI**TES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS**

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le …….

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A ……., le …….

Le Président de la Communauté de
Communes du Haut-Béarn,

Bernard UTHURRY

A ……., le …….

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Nay,

Christian PETCHOT-BACQUE

A ……., le …….

Le Président de la Communauté de
Communes de la Vallée d'Ossau,

Jean-Paul CASAUBON

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Projet de contrat régional de développement et de transitions
2023-2025

« *Montagne Béarnaise* »

Annexe 1 - NOTE D'ENJEUX

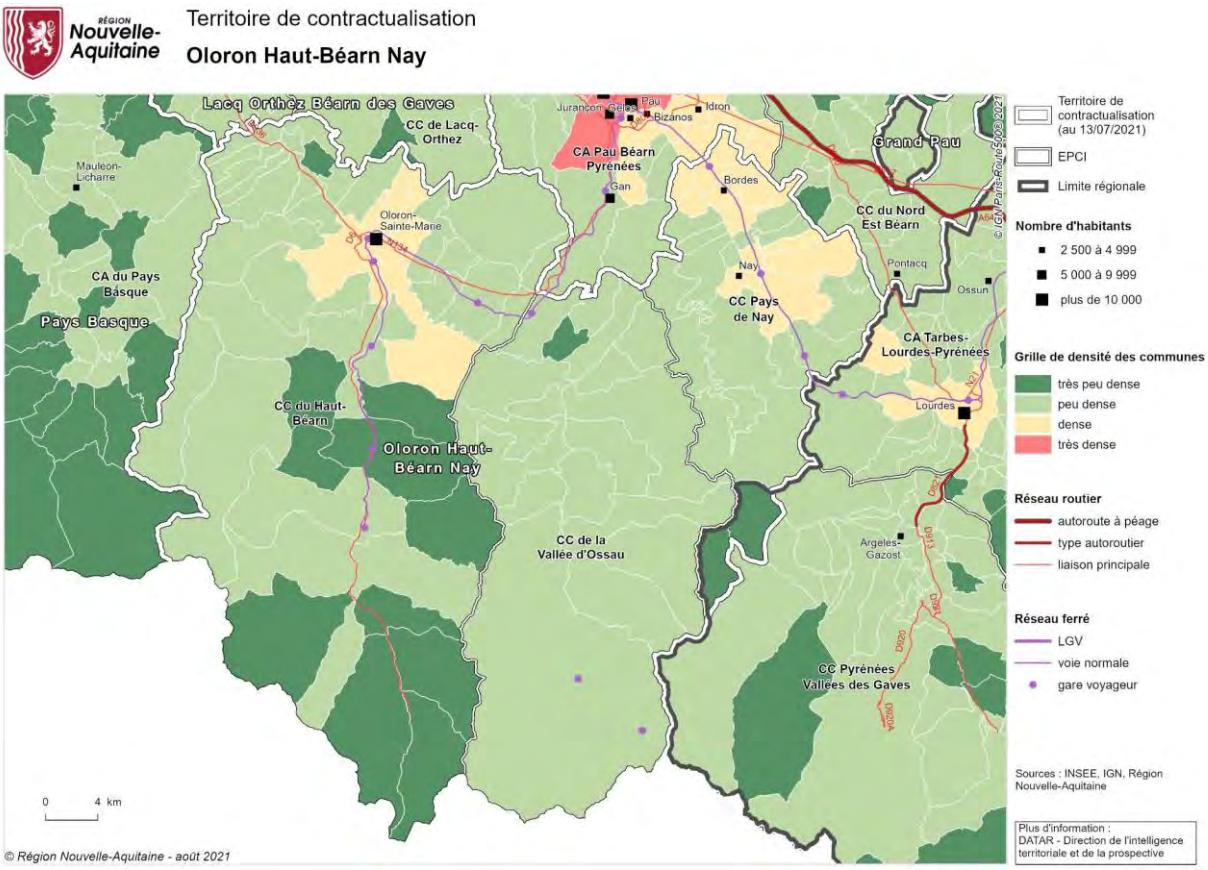

Acronymes :

« *CCVO* » = Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

« *CCHB* » = Communauté de communes du Haut-Béarn

« *CCPN* » = Communauté de communes du Pays de Nay

1 – Le territoire de la « Montagne béarnaise »

Le territoire de la « *Montagne Béarnaise* » regroupe trois communautés de communes :

- La *Communauté de communes du Haut-Béarn*
- La *Communauté de communes de la Vallée d'Ossau*
- La *Communauté de communes du Pays de Nay*

Situé au sud-est du département des Pyrénées-Atlantiques, entre la Haute-Soule à l'Ouest et les Hautes-Pyrénées à l'Est, il couvre 1963 Km², soit 25,68 % de la superficie des Pyrénées-Atlantiques.

Il rassemble 70 544 habitants et 95 communes, dont 48 sont classées en zone de montagne. A cheval sur le piémont et le Massif Pyrénéen, il comprend les Vallées du Barétous, d'Aspe, d'Ossau et de l'Ouzom. Il s'étend également en plaine jusqu'au pôle d'Oloron Sainte-Marie et au Sud de l'agglomération paloise.

Il couvre en totalité 3 bassins de vie principaux (Oloron Sainte-Marie, Arudy, Nay) et 10 bassins de proximité (Accous, Arette, Aramits, Bedous, Lasseube, Ogeu-les-Bains, Laruns, Asson, Bénéjacq-Coarraze, Bordes).

Le territoire s'inscrit dans sa globalité dans la zone d'emploi d'Oloron Sainte-Marie, Arudy, Nay et Pau.

C'est donc un territoire composé de trois zones géographiques : une zone de montagne, une zone de piémont et une zone de plaine incluant des communes rurales en lien avec des pôles plus urbanisés.

A noter que la Communauté de communes du Pays de Nay se situe sur deux départements et deux régions, du fait de deux communes des Hautes-Pyrénées, Arbeost et Ferrières, qui en sont membres.

Ces trois communautés de communes ressortaient jusqu'alors des périmètres de contractualisation et de programmation suivants :

- CC de la Vallée d'Ossau et CC du Haut-Béarn : Contrat de Cohésion et de Dynamisation 2018-2021 avec la région et les programmes LEADER 2007-2013 et 2014-2020
- CC du Pays de Nay : Contrat d'Attractivité régional 2018-2021 « *Grand Pau et Pays de Nay* », avec un volet spécifique Pays de Nay

Les trois communautés de communes seront gestionnaires du volet territorial des programmes et fonds européens 2021-2027 pour la « *Montagne béarnaise* ».

Elles mettent également en place le « *Plan Avenir Montagne* » avec l'Etat.

2 – Diagnostic territorial synthétique

En synthèse, le diagnostic du territoire de la « *Montagne béarnaise* » fait apparaître les points saillants suivants :

Dynamiques démographiques

Le territoire se caractérise par une croissance démographique globale faible mais avec des dynamiques infra-territoriales différentes. Le territoire présente une croissance démographique faible entretenue par le solde migratoire. Une population longtemps stagnante tend légèrement à croître sur la période récente.

Des dynamiques démographiques infra-territoriales différentes se constatent cependant. En Vallée d'Aspe ainsi qu'en Barétous et à Oloron Sainte-Marie, la population est stagnante. Il existe une légère augmentation démographique sur le piémont oloronais qui bénéficie aux communes périphériques de la ville-centre, avec une croissance plus importante en Vallée de Josbaig. En Vallée d'Ossau, la situation est celle d'une décroissance de la population. La croissance démographique est en revanche généralisée sur le territoire du Pays de Nay.

Montagne béarnaise	Évolution de la population entre 2012 et 2017				
EPCI	Population 2012	Population 2017	Évolution total	Évolution dû au solde naturel	Évolution dû au solde migratoire
Communauté de Communes du Haut-Béarn	32 125	32 253	0.08%	-0.39%	0.47%
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	10 066	9 758	-0.62%	-0.41%	-0.21%
Communauté de Communes du Pays de Nay	27 808	28 706	0.64%	-0.01%	0.65%
Ensemble du territoire	***69 999***	***70 717***	***0.20%***	***-0.24%***	***0.44%***
Région Nouvelle-Aquitaine	*5 808 594*	*5 956 978*	*0.51%*	*-0.06%*	*0.57%*
France de province	*51 477 469*	*52 464 253*	*0.38%*	*0.19%*	*0.19%*
France métropolitaine	*63 375 971*	*64 639 133*	*0.40%*	*0.32%*	*0.07%*

(Source: recensement INSEE 2017)

Évolution de la population sans double compte

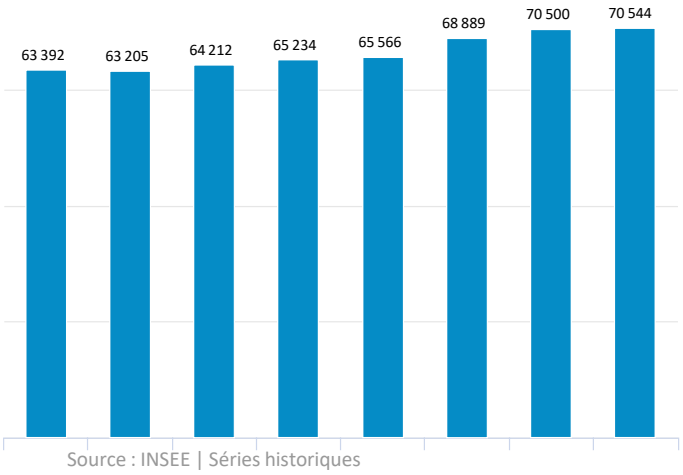

Le territoire souffre d'un manque d'attractivité pour les jeunes : les 15-35 ans ont tendance à le quitter pour trouver ailleurs une formation et un emploi.

Taux d'activité par tranche d'âge (actifs / population) (en %)

	2008	2013	2018
15 à 24 ans	43,48	43,28	42,50
25 à 54 ans	90,96	92,39	92,85
55 à 64 ans	39,41	46,22	55,48
15 à 64 ans	72,60	73,98	75,96

Source : INSEE | Emploi - population active

Le vieillissement de la population déjà engagé se poursuit avec un rapport « jeunes/personnes âgées » globalement défavorable. Le territoire se caractérise par une part des personnes âgées plus importante et qui tend à se renforcer.

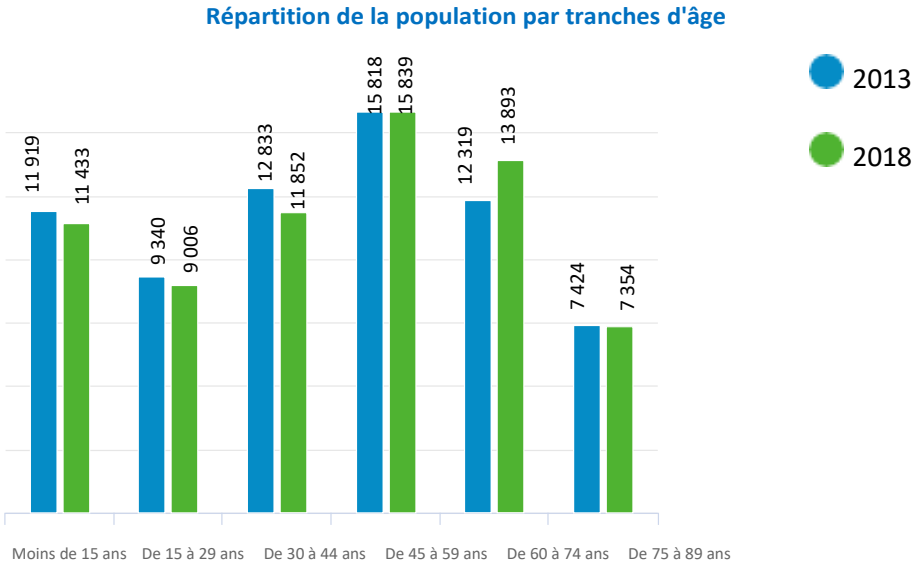

Bilan énergie climat

Sur ce territoire, les bilans énergie-climat produits dans le cadre des PCAET en particulier, font ressortir les données et la situation suivante :

- *Vallée d'Ossau*

Le territoire de la Vallée d'Ossau contribue à 2% à la consommation énergétique du territoire et à 6% de l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES).

En ce qui concerne la consommation d'énergie finale, le secteur d'activité le plus consommateur est le résidentiel à hauteur de 40%, suivi des transports (36%), du tertiaire (10%), de l'industrie (9%) et enfin de l'agriculture (4%). De plus, les vecteurs d'énergies qui participent à la consommation d'énergie finale sur le territoire sont principalement les produits pétroliers (44%), l'électricité (24%), les EnRth, déchets et biocarburants (22%) et le gaz naturel (11%).

Les émissions de GES sont quant à elle principalement générées par l'agriculture (54%), les transports (28%), le résidentiel (9%), le tertiaire et l'industrie (4% pour chacun des secteurs). Ces GES sont d'origine énergétique à 46%.

Par ailleurs, la séquestration carbone du territoire est assurée principalement par la forêt (96%).

En matière de production d'énergie renouvelable, 750 Gwh produits sont d'usage électrique et 256 Gwh sont d'usage thermique. Pour ce qui est de l'électricité, 100% de la production est hydroélectrique. Pour ce qui est de la filière thermique, 85% de la production est issue du bois de particulier (bûches, granulés, plaquettes).

Dans la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, les consommations d'énergies finales sont faibles et les installations de production d'énergie renouvelables (hydraulique) sont des installations très importantes. Le ratio production-consommation est de 327%.

- *Haut-Béarn*

Le territoire consomme 805 GWh avec 85% pour l'habitat, le transport et l'industrie. Les émissions de gaz à effet de serre représentent quant à eux 288 ktCO²/an.

La production locale d'ENR équivaut à 64% de sa consommation d'énergie finale avec 50% pour l'hydroélectricité, et 15% pour la filière bois.

- *Pays de Nay*

Le territoire consomme 652 GWh.

Les données de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre montrent que :

- 3 postes concentrent 77% des consommations : transport routier, résidentiel et industrie
- 3 postes concentrent 75% des émissions : agriculture, intrants, transport routier

La production locale d'ENR équivaut à 7% des consommations annuelles actuelles, avec une prépondérance marquée de l'hydroélectricité (74,9%), suivie de très loin par la biomasse (bois-énergie, 19,6%).

Environnement

Le territoire « *Montagne Béarnaise* » est caractérisé par la qualité de ses milieux montagnards (forestiers, humides, landes et pelouses, rocheux et souterrains) d'intérêt écologique. Il aussi doté d'un réseau hydrographique dense, à enjeu fort, notamment en tête de bassin versant avec les Gaves de Pau, d'Oloron, Aspe, Ossau, les cours d'eau du Saison, du Vert et de l'Ouzoum.

Ce territoire est marqué par une grande richesse en matière de biodiversité et par un fort endémisme : présence de l'Ours, du Bouquetin, du Desman, de l'Euprocte, galliformes, grands rapaces etc.

Il dispose d'une importante superficie en zonage Natura 2000 au titre des habitats d'intérêt communautaire et des oiseaux et il est situé pour partie dans le Parc National des Pyrénées.

De façon générale, le territoire, faiblement urbanisé, dispose d'une qualité environnementale, paysagère et hydrographique qui constitue une véritable « rente d'attractivité ».

- *Haut-Béarn*

Le patrimoine naturel est important et remarquable :

- 13 sites Natura 2000, (10 classés au titre de la directive « habitats » et 3 au titre de la directive « oiseaux »)
- 32 ZNIEFF – Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (24 ZNIEFF de type 1 et 8 de type 2). Elles couvrent respectivement près de 50 et 80% du territoire de la CCHB
- 4 ZICO – Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
- Près de 50% de la CC Haut-Béarn inclus dans l'aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées

- *Vallée d'Ossau*

En ce qui concerne le patrimoine naturel et remarquable :

- 14 communes sont concernées par les 21 ZNIEFF de type 1 pour une surface totale de 44 426 ha soit 71,5% du territoire
- 15 communes sont concernées par les 7 ZNIEFF de type 2 pour une superficie totale de 51 790 ha soit 83% du territoire
- 8 sites font partie des sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine – 29,29 ha
- 5 espaces Naturels sensibles – 370 ha
- 1 réserve naturelle de 86 ha, crée en 1974 pour la protection du vautour Fauve
- La tourbière de Pédestarres est concernée par un arrêté préfectoral de Biotope (APPB)
- Toutes les communes sont concernées par les 9 zones Natura 2000, pour une superficie totale de 45 849 ha soit 74% du territoire
- Zones de protection spéciale :
    - Penes du Moulle de Jaout, 4320 ha intégralement en Vallée d'Ossau
    - Pic de l'Estibète et Mondragon, 4550 ha dont environ 17% en Vallée d'Ossau
    - Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau, 37940 ha dont environ 70% en Vallée d'Ossau

Enfin, le Parc National créé en 1967 couvre toutes les communes de la Vallée d'Ossau, sauf la commune de Rébénacq. Il abrite une zone cœur de 7800 ha sur la commune de Laruns. Son aire d'adhésion est de 16 570 ha (Arudy, Bescat, Bielle, Bilhères, Castet, Izeste, Louvie-Soubiron, Lys, Sévignacq Meyracq).

- *Pays de Nay*

Le territoire comprend 5 ZNIEFF de type 1 et 5 de type 2 (saligues du gave et affluents, espaces d'altitude...). Il comprend également 5 zones Natura 2000 dont 4 directives habitat-ZSC (Gave de Pau, Massif Moule de Jaout, Réserve naturelle Pibeste, Gabizos) et une zone de protection sociale (ZPS) directive oiseaux (Estibète-Mondragon).

Au titre des espaces naturelles remarquables, le territoire comprend le site inscrit du Mourle et pour les espaces naturels sensibles les saligues de Baudreix et de Mirepeix.

Une partie du Pays de Nay est également dans l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées.

47% du territoire est couvert par des espaces forestiers.

Dynamiques sectorielles

Le territoire compte 25 636 emplois en 2018 et a généré 584 nouveaux emplois entre 2008 et 2018.

Il résiste mieux que d'autres à la crise avec un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale et présente des tendances favorables en matière de création d'établissements et d'évolution du nombre d'actifs occupés.

Taux de chômage

Montagne béarnaise	Nombre d'EPCI du Territoire : 3			
EPCI	Taux de chômage		Chômage initial	Dynamique chômage
	2011-2015	2016-2020		
CC du Haut-Béarn	9.8%	11.3%	Faible	Dégradation
CC de la Vallée d'Ossau	8.8%	9.5%	Faible	Conforme à l'attendu
CC Pays de Nay	8.7%	9.0%	Faible	Conforme à l'attendu
Territoire	9.2%	10.1%		
Nouvelle-Aquitaine	12.7%	12.7%		
France métropolitaine	13.6%	13.4%		

Le territoire bénéficie de la présence de fleurons dans l'aéronautique le spatial, la transformation des métaux ou encore l'agro-alimentaire (Safran Helicopter Engines, Messier, Lindt & Sprüngli, etc.). Cependant, même si le tissu économique repose sur un solide bassin industriel, celui-ci présente quelques fragilités (dépendance à quelques PME, elles-mêmes liées à des donneurs d'ordre extérieurs).

Par ailleurs, le tissu économique est avant tout constitué de petites entreprises. Celles-ci semblent d'autant plus fragiles qu'elles ne peuvent pas s'appuyer assez sur un réseau conséquent de PME de plus de 10 salariés, essentielles pour le dynamisme économique d'un territoire.

L'armature commerciale de ce territoire est complète et plutôt homogène. La densité de surface commerciale est élevée. Les commerces et GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) de par leur diversité et leurs surfaces de vente, répondent globalement aux besoins de la population et limitent une part de l'évasion commerciale vers l'agglomération de Pau.

Cependant, la principale problématique reste la vacance des locaux commerciaux en centre-ville, notamment sur Oloron Sainte-Marie.

La communauté de communes du Haut-Béarn présente une armature commerciale complète avec un réseau de pôles supérieurs et intermédiaires ainsi que des polarités de proximité adossées à des centres-bourgs. L'ensemble est réparti de façon plutôt homogène sur le territoire. Cependant, l'organisation marchande de la Ville d'Oloron-Ste-Marie est clairement déséquilibrée, avec une offre périphérique dominante (en termes de surface et de chiffres d'affaires), puissante, dynamique et variée qui entraine un rapport de force concurrentiel très déséquilibré (82% de chiffre d'affaire pour la périphérie contre 18% pour le centre-ville ; source étude SCET 2017). En outre, les pôles commerciaux périphériques sont facilement accessibles, contrairement à l'offre de centre-ville qui est dispersée. Cette situation a pour conséquence une fragilité du commerce en centre-ville entrainant de manière globale un taux de vacance de 38% (2015), pouvant atteindre 45% dans la rue Louis Barthou.

En Vallée d'Ossau, l'offre en équipements, services et commerces est centralisée sur les communes d'Arudy, Laruns, Eaux-Bonnes, Louvie-Juzon et Buzy. L'offre commerciale est principalement présente dans les centres bourgs. Seules les communes d'Arudy et de Louvie-Juzon proposent des espaces commerciaux en périphérie des bourgs. Le contrat de ruralité signé en 2019 faisait apparaitre une offre de commerces, services et équipements, de la Vallée d'Ossau, équivalente à une intercommunalité trois fois plus peuplée. Toutefois, au regard de la dynamique démographie (en baisse depuis quelques années), il convient de s'interroger sur le maintien de ces services en renforçant l'attractivité résidentielle du territoire.

Pour ce qui est du Pays de Nay, le territoire se caractérise par une bonne diversité commerciale et artisanale. En effet, avec 41% de commerces non alimentaires et au regard des caractéristiques rurales du territoire cet indicateur est relativement élevé (30% à 35% en moyenne sur des territoires semblables). Il convient néanmoins de préciser que cette situation s'explique en grande partie par le nombre élevé de spécialistes de l'hygiène-santé-beauté. On observe sur ce territoire un fort équipement en alimentaire. En revanche, les services (16%) surtout les Cafés-Hôtels-Restaurants (20%) sont plus en retrait. La desserte de base est complète sur les 5 communes les plus peuplées de la Communauté de Communes. De ce fait, moins de la moitié de la population de la Communauté de Communes du Pays de Nay dispose d'un tissu commercial et artisanal complet. Près d'un habitant sur 6 réside sur une commune qui ne dispose d'aucun commerce alimentaire, ni de café ou restaurant. La densité totale de GMS sur la Communauté de communes est globalement maîtrisée comparativement à la densité sur le département, du fait surtout de la faiblesse de l'offre en GMS spécialisée, surtout en équipement de la maison et en équipement de la personne (inférieure de 60% à l'offre moyenne sur le département) et également en offre culture-loisirs. Le taux de vacance commerciale sur le territoire du Pays de Nay est de 11%.

L'offre artisanale est d'une bonne densité. La densité artisanale est supérieure aux moyennes habituellement observées sur des territoires comparables. La structuration de

l'offre artisanale est dominée par l'importance des métiers du bâtiment (plus de 2 artisans sur 3) et par un poids important du secteur production, principalement marqué par les activités de métaux-mécanique/sous-traitance, la transformation de produits alimentaires et le travail du bois.

Même si le territoire est marqué par l'industrie et l'artisanat, l'agriculture occupe une part prépondérante dans la composante du territoire au travers du maraîchage (Nay), de la maïsiculture, mais surtout au travers de l'agropastoralisme.

Type de surface (en hectare)	2009	2015
Artificialisé	7 686	8 026
Agricole	45 069	44 989
Forêts et milieux semi-naturels	144 905	144 630
Humide / eau	875	892
TOTAL	198 547	198 547

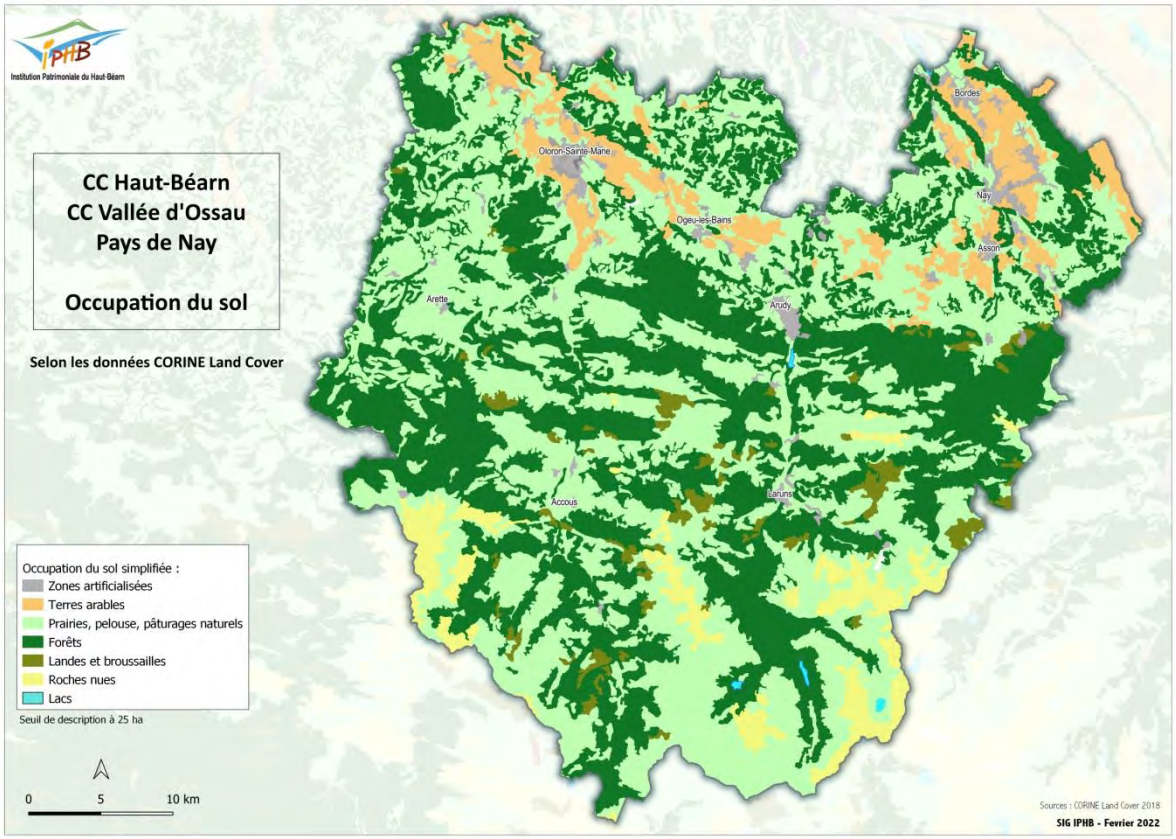

L'activité pastorale y est dynamique et essentielle au niveau économique et social mais aussi pour la qualité environnementale et pour la production de produits de qualité (viande, fromage). Les exploitations extensives de montagne, qui ont fait le choix de la valorisation des ressources locales, constituent un patrimoine unique et répondent aux nouvelles exigences sociétales et politiques. La crise sanitaire a contribué à renforcer ces tendances, et

a mis en valeur la nécessité de soutenir une agriculture locale de qualité, de saison, commercialisée via des circuits-courts et locaux.

Le pastoralisme contribue à la qualité et au développement du territoire en assurant aussi des fonctions d'entretien de paysage et de conservation d'une biodiversité largement reconnue. Cependant, l'activité pastorale est en profonde mutation avec des situations très disparates. Les estives n'ont pas évolué de manière uniforme. Si certaines d'entres-elles restent dans une dynamique positive (entretien, efforts d'équipement, desserte, etc.), d'autres sont progressivement délaissées par manque d'aménagement.

Ce territoire est un territoire de destination touristique, autour du tourisme pyrénéen. Il possède une très haute qualité environnementale et paysagère. Un phénomène de « réenfrichement » important dans les vallées est cependant constaté, avec également une forêt sous exploitée.

La proximité immédiate de la montagne et de ses gaves positionne logiquement le territoire du Haut-Béarn sur le tourisme, les loisirs et les sports de nature. Le ski (stations de ski de La Pierre-Saint-Martin, d'Issarbe et du Somport), le VTT et le vélo de route, la randonnée, l'escalade, les sports d'eau, le parapente, la pêche etc. peuvent être ainsi largement pratiqués. La filière tourisme est cependant en phase de structuration et de valorisation. A noter que les bases de données actuelles ne permettent pas d'avoir une connaissance fiable de ce que pèse réellement le tourisme sur le territoire, notamment sur le nombre d'emplois qu'il recoupe.

En ce qui concerne le tourisme, la Vallée d'Ossau se situe en zone de montagne pour l'ensemble du territoire. Une caractéristique importante du territoire est de disposer de deux stations de ski (Artouste et Gourette), de sites de loisirs renommés et d'un héritage thermal qui ont permis de construire la destination touristique de la Vallée d'Ossau. Les deux stations de sports d'hiver du territoire sont en pleine réflexion sur l'évolution de leur modèle économique.

Armature territoriale et services

Il s'agit globalement d'un territoire rural peu dense et faiblement artificialisé par rapport aux territoires proches, mais dont l'artificialisation, au regard de la croissance démographique, reste élevée (diminution des terres agricoles et naturelles au profit des activités économiques, équipements mais surtout de l'habitat individuel). Autour d'Oloron et à proximité de l'agglomération paloise, les zones péri-urbaines sont également denses.

Typologie du zonage en aires d'attraction des villes (2020) - Source : Insee, COG 2021

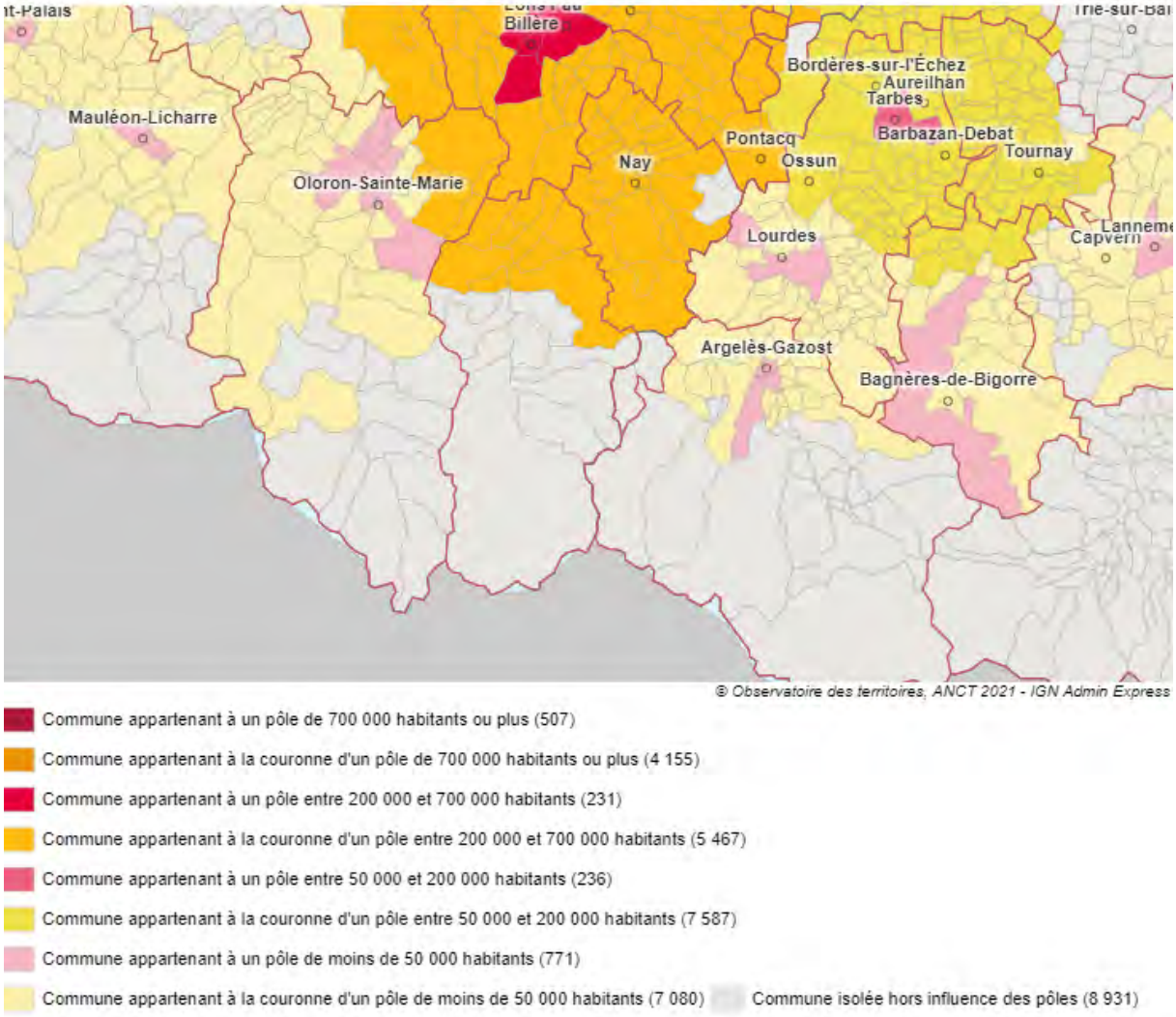

Ce modèle prégnant d'urbanisme et habitat s'associe à un poids prépondérant de la voiture individuelle dans les pratiques de mobilités professionnelles, courantes et de loisirs.

Le maillage du territoire avec ces pôles de centralités majeurs et secondaires est assez bien réparti géographiquement.

Le parc de logements est peu diversifié, incomplet et structuré autour de la propriété occupante en maison individuelle. Des taux de résidences secondaires importants existent dans les vallées béarnaises. Une part importante de logements vacants et déclassés est constatée dans les centres-bourgs.

Nombre de logements et répartition

	CCVO	CCHB	CC Pays de Nay
Nombre total de logements	9 166	20 244	13 727
Résidences principales en %	49,6	73,8	86,7
Résidences secondaires en %	43,1	16,3	5
Logements vacants en %	7,2	9,9	8,3

Le parc de logements vacants, de plus en plus déclassé, atteint 10 % du parc total en 2015 en Haut-Béarn. Il existe une forte concentration de la vacance à Oloron-Sainte-Marie (50 % du nombre total de logements vacants) et de manière générale dans les centres-bourgs. La vacance de longue durée s'intensifie.

Le territoire de la Vallée d'Ossau compte 664 logements vacants, ce qui représente 7,25% du parc total en 2018. Les communes les plus concernées par la vacance sont :

- Lys : 11,73% de logements vacants
- Izeste : 10,57 %
- Arudy : 10,06%
- Trois communes approchent des 10% : Buzy (9,92%), Laruns (9,63%) et Bescat (9,59%)

La vacance est située principalement en centre bourg.

Le taux de vacance de logements sur le Pays de Nay est de 8,3%, dans la moyenne départementale, avec une plus forte vacance commerciale à Nay (14,2%). L'offre de services (y compris en matière de santé) demeure insuffisante et inégalement répartie.

Forces/faiblesses

De façon générale, il existe un risque d'avoir ici un territoire à deux vitesses : des secteurs dynamiques au niveau démographique (Josbaig, zone centrale du Pays de Nay, etc.), des secteurs qui stagnent (Piémont oloronais) ou qui baissent (vallées).

Son tissu économique n'est sans doute pas assez diversifié. Ce territoire crée des emplois mais qui restent fragiles. Il doit ainsi retrouver un dynamisme économique.

Le territoire rencontre également des difficultés de formation des jeunes localement, un recrutement parfois difficile avec des écarts constatés entre les offres d'emplois et la qualification des candidats.

Sur ce territoire, l'activité agropastorale créatrice de paysages et de produits locaux de qualité est cependant fragilisée et menacée par le vieillissement des exploitants agricoles.

Les vulnérabilités plus spécifiquement liées à l'environnement résident dans :

- Un taux d'artificialisation élevé par rapport à la faible croissance démographique
- La diminution consécutive des terres agricoles et naturelles
- Les pressions croissantes sur la ressource en eau dans le contexte de l'accélération du changement climatique, sur un territoire pourtant riche en ressources hydrologiques
- La fragilité des écosystèmes et une érosion de la biodiversité

Les vulnérabilités plus spécifiquement liées aux mobilités tiennent à :

- La mauvaise qualité du réseau routier dans certains secteurs du territoire
- Les passages directs d'une vallée à l'autre limités
- Un manque, parfois, de connexion et d'intermodalité en zone rurale

- La dépendance à la voiture et la domination de la « culture de la voiture individuelle », avec des espaces publics souvent pensés pour la voiture et donc monopolisés par elle
- Un manque de sécurité des liaisons douces
- Des offres de transports ferroviaires peu efficientes et peu ou pas assez adaptées aux besoins des habitants

Les vulnérabilités plus spécifiquement liées aux équipements et aux services de proximité sont identifiées en particulier au niveau :

- Du risque de fermeture progressive de commerces et de services dans les villages et centre-bourgs
- De la diminution des services publics
- De la diminution des services de santé
- Du risque de « patrimonialisation » (« villages – musées »)
- De l'augmentation du nombre des résidences secondaires

3 – Enjeux pour une stratégie partenariale de développement et de transitions

Le territoire se retrouve dans l'affirmation, dans le « *Cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale* » de la Région, d'une volonté d'investissement collectif dans une « *ruralité affirmée* » et dynamique. Le territoire présente sans doute des spécificités géographiques et naturelles liées à ses zones de montagne et de piémont.

Un enjeu général est bien sûr de favoriser le dynamisme économique du territoire et de créer des emplois.

La transition environnementale et énergétique doit aussi constituer un enjeu transversal, commun aux axes stratégiques et aux actions à arrêter, avec un objectif de développement des énergies renouvelables et du mix énergétique. Cela ressort directement, également, des documents-cadres et programmatiques des trois territoires (SCoT, PCAET, schémas de mobilités, etc.).

Ce territoire doit par ailleurs faire fonctionner et avancer des territoires différents (montagne, piémont, zones péri-urbaines), mais qui au final partagent des enjeux communs et complémentaires autour :

- De son tissu économique
- De son agriculture et du pastoralisme
- Du tourisme, dans un contexte de changement climatique et d'évolution des attentes et pratiques des publics pour les années à venir, en zone de montagne particulièrement
- De la vitalité des services publics et privés de vie quotidienne en milieu rural autour du tissu des centres-bourgs, en particulier pour le logement et les parcours résidentiels, les services de santé et la déprise médicale, le commerce de proximité, le soutien et l'accompagnement de la jeunesse
- Des mobilités, avec certaines situations et coûts d'enclavement des zones rurales et de montagne qui peuvent s'en trouver pénalisées en termes d'attractivité et de cadre de vie

- De son environnement et de ses aménités naturelles

A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées, mais aussi du cadre d'analyse et d'intervention du partenaire régional, au regard en particulier de la « *Feuille de route régionale Néo Terra* », les enjeux territoriaux et de développement suivants peuvent être formulés pour le territoire de la « Montagne béarnaise » et le futur contrat de développement et de transitions :

<u>1ère famille d'enjeux : les enjeux autour d'un modèle économique durable</u>

- Enjeu 1 : la transition agro-écologique
- Enjeu 2 : la transition énergétique et écologique des entreprises
- Enjeu 3 : l'économie circulaire, sociale et solidaire
- Enjeu 4 : le tourisme durable

<u>2e famille d'enjeux : les enjeux autour d'un modèle d'urbanisme durable</u>

- Enjeu 1 : la préservation du patrimoine naturel (terres naturelles, forêts, terres agricoles, biodiversité, ressource en eau)
  - Enjeu 2 : un modèle résidentiel durable, autour des centres-bourgs et des centres-villes :
    - Enjeux d'habitat : offre et parc diversifiés de logements
    - Enjeux de services : maintien de services publics, des commerces et des services de santé, développement des services culturels et pour la jeunesse...
- Enjeu 3 : la mobilité durable (mobilités propres, proximité services/emplois)

4 - Stratégie territoriale partenariale de la « Montagne Béarnaise »

Les précédents contrats avaient défini plusieurs axes stratégiques :

- **Oloron – Haut-Béarn**

Axe 1 : Conforter la dynamique du tissu productif local et accroître la capacité du territoire à générer de la création de valeur

Axe 2 : Valoriser les ressources du territoire pour développer l'économie de proximité et affirmer l'identité du territoire

Axe 3 : Développer une offre d'accueil sociale et culturelle durable pour renforcer l'attractivité du territoire

Axe 4 : Valoriser le potentiel énergétique du territoire pour soutenir le développement de son économie

- **Grand Pau – Pays de Nay (volet Pays de Nay)**

Axe 1 : Favoriser un développement équilibré et solidaire des équipements et des services sur un bassin de vie quotidienne attractif

Axe 2 : Renforcer les atouts économiques du territoire tout en les diversifiant

Axe 3 : Engager un modèle de développement rural plus soutenable

De nombreux axes d'intervention des précédents contrats d'attractivité et de cohésion et de dynamisation restent centraux dans la stratégie de la « Montagne Béarnaise » : le développement touristique et culturel, l'amélioration des services à la population, le renforcement des centralités, le développement économique, etc.

D'autres priorités ont toutefois émergé plus récemment, ou plutôt sont plus prégnantes qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent : enjeux liés à la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique, à la mobilité, la revitalisation des communes, etc.

En réponse à ce diagnostic général et à ces enjeux, 3 grands axes stratégiques sont définis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025 de la *« Montagne béarnaise »* :

Axe 1 : Développer une dynamique économique productive durable

Objectif stratégique 1.1 : Assurer le développement de l'industrie et de l'artisanat, en lien avec des actions de transmission / reprise

Indicateurs de suivi :

- Taux de créations d'établissements
- Taux de reprise des activités à céder

Objectif stratégique 1.2 : Soutien aux circuits-courts et valorisation des ressources locales

Indicateurs de suivi :

- Usages agricoles du sol
- Nombre d'installations/reprises
- Surfaces et nombre d'exploitation en agriculture biologique

Objectif stratégique 1.3 : Favoriser l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économiques

Indicateurs de suivi :

- Part de l'emploi dans les éco-entreprises
- Part de l'économie sociale et solidaire
- Nombre de structures chargées du réemploi/ développement de l'économie circulaire

Axe 2 : Valoriser les ressources du territoire pour consolider son identité, renforcer son attractivité et favoriser la transition environnementale

Objectif stratégique 2.1 : Développer une offre d'accueil touristique modernisée, durable et adaptée aux enjeux du changement climatique

Indicateurs de suivi :

- Part des emplois touristiques dans l'emploi total

Objectif stratégique 2.2 : Valoriser les richesses environnementales, patrimoniales et culturelles du territoire

Indicateurs de suivi :

- Part du territoire occupé par les écosystèmes peu anthropisés
- Zonages d'enjeux écologique et dispositifs de protection
- Artificialisation des sols
- Qualité des eaux

Axe 3 : Favoriser l'attractivité résidentielle et durable par le renforcement de l'armature territoriale et le développement de services

Objectif stratégique.3.1 : Développer l'offre de services et améliorer leur accès à la population

Indicateurs de suivi :

- Part de la population éloignée des équipements de services
- Part de la population éloignée des soins de proximité
- Accessibilité aux médecins généralistes

Objectif stratégique 3.2 : Soutenir les actions de redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes

Indicateurs de suivi :

- Evolution du taux de vacance commerciale
- Evolution du taux de vacance des logements
- Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements
- Part de la population dans le parc locatif social

Objectif stratégique 3.3 : Proposer une offre de mobilité durable

Indicateurs de suivi :

- Parts modales des déplacements domicile-travail en voiture et en transports en commun
- Kilométrage liaisons cyclables inscrites au schéma régional des vélos routes et des voies vertes

En indicateurs généraux :

- Taux de croissance démographie
- Taux de chômage

- Taux d'exécution par axes stratégiques et thématiques
- Taux de soutien/projets ruralité

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS MONTAGNE BEARNAISE 2023 -2025
ANNEXE 2 : plan d'actions pluriannuel

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
	AXE 1 - DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE PRODUCTIVE DURABLE	1.1 Assurer le développement de l'industrie et de l'artisanat, en lien avec des actions de transmission / reprise	Lancement d'une Action Collective de Proximité (ACP) sur le territoire de la Montagne Béarnaise	CC Pays de Nay	Montagne Béarnaise	Amorçage							COPIL de lancement et de présentation du dispositif réalisé le 30 septembre 2022	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Mise en place d'une démarche de chèques cadeaux sur la Vallée d'Ossau : Ossau Pro	**Ossau Pro**	**Territoire intercommunal**	**Mature**	**X**	**23 467,46 €**	**8 500 €**				Dossier retenu à la CP de novembre 2022	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Pôle AEROPOLIS : animation R&D et décarbonation	CC Pays de Nay	Bordes et Assat	Amorçage							Ingénierie de projet à compter de 2023 (60 000 € / an) ; rayonnement de l'ingénierie à préciser	Industrie et filières	
		1.2 Soutien aux circuits-courts et valorisation des ressources locales	**Plan de la structuration de la filière Agneau de lait des Pyrénées**	**AREOVLA (Association Régionale des Eleveurs Ovins Viande et Lait d'Aquitaine)**	**Montagne Béarnaise**	**Mature**		**31 200 €**		**X**			L'AREOVLA bénéficie d'un accompagnement régional et FEADER sur la promotion des produits sous SIQO Sous réserve que les actions présentées ne fassent pas l'objets d'autres financements publics	Industrie et filières	
		1.3 Favoriser l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économiques	**Mise en place d'un FabLab et d'un atelier d'artistes au sein du Pôle Laprade**	**CC Vallée d'Ossau**	**Arudy**	**Mature**	**X**	**116 852 €**	**17 294,10 €**				Dossier retenu à la CP de novembre 2022	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Mise en place d'une ressourcerie sur le territoire	CC Pays de Nay	Territoire intercommunal	Amorçage							Attente fin de l'étude cofinancée par la Région Candidature au futur AAP "Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets"	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
	AXE 2 - VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE POUR CONSOLIDER SON IDENTITE, RENFORCER SON ATTRACTIVITE ET FAVORISER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	2.1 Développer une offre d'accueil touristique modernisée, durable et adaptée aux enjeux du changement climatique	**Valorisation du site du col du Soulor**	**CC Pays de Nay**	**Arbéost**	**Mature**		**3 773 330 €**		**X**			Une intervention Région qui serait possible car rayonnement du col va au-delà de la commune (même si cette dernière est rattachée à la Région Occitanie)	Tourisme	
			Réhabilitation du camping municipal de Buzy	**Commune de Buzy**	**Buzy**	**Mature**	**X**	**88 000 €**	**22 000 €**	**X**			Eligible au RI tourisme sous réserve d'instruction Se rapprocher également de l'ADEME - Fonds Tourisme Durable + AADT64	Tourisme	
			Reconstruction du refuge d'Arrémoulit	**Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne**	**Laruns**	**Mature**	**X**	**2 030 000 €**	**750 000 €**				Dossier retenu à la CP de novembre 2022	Tourisme	
			Modernisation du gîte d'étape du Somport	**CC Haut-Béarn**	**Urdos**	**Mature**	**X**	**280 000 €**	**37 500 €**	**X**			Dossier éligible au RI tourisme gîte d'étape	Tourisme	
			Mise en tourisme du Fort du Portalet	**CC Haut-Béarn**	**Etsaut**	**Mature**	**X**	**1 130 000 €**	**100 000 €**		**X**		Intervention sur la mise en tourisme de site de visite	Tourisme	
			« Pyrénéa Campus » Complexe Sportif et Touristique accessible à tous. Réhabilitation d'un ancien collège en lieu d'hébergements touristiques exemplaire en termes d'accessibilité et de santé - Phase étude	**Commune d'Arette**	**Arette**	**Mature**	**X**	**35 520 €**	**17 760 €**	**X**			Le positionnement sur la phase investissement dépendra de la première phase d'études	Tourisme	
			Création d'un espace de baignade biologique - Phase étude	**SIVOM de la Porte d'Aspe**	**Bedous**	**Mature**	**X**	**24 930 €**	**12 465 €**				Phase étude accompagnée par la Région, dossier retenu à la CP de novembre Le positionnement sur la phase investissement dépendra de la première phase d'études	Tourisme	
			Valorisation du Col d'Aubisque	**CC Vallée d'Ossau**	**Béost**	**Mature**	**X**	**860 000 €**		**X**				Tourisme	
			Valorisation du site de Bious	CC Vallée d'Ossau	Laruns	Amorçage	X							Tourisme	
			Création d'un centre de répit aidants/aidés	Commune de Laruns	Laruns	Amorçage	X							Santé - Silver économie	
			Accès/Aménagement de points de départ de randonnées	CC Haut-Béarn	Territoire intercommunal	Amorçage							Dossier qui devra entrer dans le futur dispositif ACTT pour bénéficier d'un accompagnement sous réserve d'une précision de la nature des dépenses et de l'entente à l'échelle des trois EPCI	Tourisme	
			Valorisation des entrées de territoires, des sites majeurs et des routes thématiques de la CC HB	CC Haut-Béarn	Territoire intercommunal	Amorçage							Projet qà travailler dans le cadre du futur AAP ACTT	Tourisme	
			Réhabilitation de la propriété Cantet à Nay - Etude de faisabilité puis travaux	Commune de Nay	Nay	Amorçage								Tourisme	
		2.2 Valoriser les richesses environnementales, patrimoniales et culturelles du territoire	**Réhabilitation de l'usine Berchon à Nay - Fabrica Berchon**	**CC Pays de Nay**	**Nay**	**Mature**		**2 651 224 €**		**X**			Projet en cours d'analyse par la Direction de la Culture - dossier ayant été déposé au dispositif "Equipements Culturels"	Culture - Patrimoine	
			Restauration de la cathédrale Sainte-Marie	**Commune d'Oloron-Ste-Marie**	**Oloron-Ste-Marie**	**Mature**		**360 000 €**	**54 000 €**		**X**		Edifice classé au titre des Monuments historiques, peut bénéficier d'une aide de la Région pour sa restauration (travaux + honoraires)	Culture - Patrimoine	
			Réhabilitation de la chapelle de Gabas	**Commune de Laruns**	**Laruns**	**Mature**	**X**	**109 306,38 €**	**21 861 €**	**X**			Chapelle est inscrite au titre des Monuments historiques, peut bénéficier d'une aide de la Région pour sa restauration (travaux + honoraires)	Culture - Patrimoine	
			Réalisation d'un circuit d'interprétation et valorisation du patrimoine lié à l'eau	**Commune d'Ogeu-les-Bains**	**Ogeu-les-Bains**	**Mature**	**X**	**50 000 €**	**15 000 €**				Dossier retenu à la CP d'Octobre 2022	Culture - Patrimoine	
			Valorisation de la forge d'Arthez-d'Asson	**CC Pays de Nay**	**Arthez-Asson**	**Mature**	**X**	**105 695 €**		**X**			AAP Tourisme, Culture, Numérique	Culture - Patrimoine	
			Elaboration de la stratégie Patrimoine Naturel du Pays de Nay	**CC Pays de Nay**	**Territoire intercommunal**	**Mature**		**34 149,21 €**	**23 904 €**				Dossier retenu à la CP d'octobre 2022 - AAP Nature et Transitions	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
			Réhabilitation du musée d'Ossau à Arudy	Commune d'Arudy	Arudy	Amorçage	X						Classé Musée de France	Culture - Patrimoine	

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
			Réalisation d'une étude d'opportunités de création d'un lieu de ressources de dynamiques de développement territorial avec ancrage patrimonial	Territoire Textile Pyrénées	Coarraze	Amorçage							Des précisions doivent être apportées sur le contenu de l'étude et sur l'association avec les communes - orientation filière textile	Culture - Patrimoine	
			Création d'une nouvelle scénographie à la Maison Carrée	Commune de Nay	Nay	Amorçage							Rendu de l'étude fin d'année 2022 - Direction du Patrimoine à associer	Culture - Patrimoine	
			Projet de valorisation du Camp de Gurs - Phase étude	**Pôle Métropolitain du Pays de Béarn**	**Gurs**	**Mature**	**X**	**40 000 €**	**8 000 €**	**X**				Culture - Patrimoine	
		3.1 Développer l'offre de services et améliorer leur accès à la population	**Réhabilitation de la salle sportive PALAS à Oloron-St-Marie**	**Commune d'Oloron-Ste-Marie**	**Oloron-Ste-Marie**	**Mature**		**2 530 315 €**	**500 000 €**				Dossier retenu à la CP de novembre	Sport	
			Création de la Maison de Santé du Piémont Oloronais	**CC Haut-Béarn**	**Oloron-Ste-Marie**	**Mature**		**4 497 961 €**	**200 000 €**		**X**		Dossier ayant été présenté au comité départemental de sélection des MSP du 25 octobre 2022	Santé - Silver économie	
			Création d'une résidence Soleil Habitat Jeune du Haut Béarn	**Estivade d'Aspe Pyrénées**	**Oloron-Ste-Marie**	**Mature**		**2 230 000 €**	**203 000 €**	**X**				Habitat et Logement	
			Requalification de la friche Îlot Remazeilles	Commune d'Oloron-Ste-Marie	Oloron-Ste-Marie	Amorçage							Accompagnement dans le cadre de l'AMI Revitalisation Centre Bourg	Revitalisation centres bourgs	
			Rénovation de la piste d'athlétisme à Oloron-Ste-Marie	Commune d'Oloron-Ste-Marie	Oloron-Ste-Marie	Amorçage								Sport	
			Réhabilitation de la "Maison Arriumourt" à Laruns	Commune de Laruns	Laruns	Amorçage	X						Un AAP "logements saisonniers" multi partenarial (tourisme, logement, agriculture) en cours de préparation dont les modalités restent à préciser	Habitat et Logement	
	AXE 3 - FAVORISER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET DURABLE PAR LE RENFORCEMENT DE L'ARMATURE TERRITORIALE ET LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES	3.2 Soutenir les actions de redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes	**Réhabilitation d'un ensemble immobilier nommé "Lestelle-Café" pour en faire un Tiers lieu – Commerce de proximité – Tourisme durable**	**Commune de Lestelle-Betharram**	**Lestelle-Betharram**	**Mature**	**X**	**1 124 254 €**	**168 638,10 €**	**X**			Eligible AMI Tiers-Lieu - Pour l'OT candidature ACTT	Revitalisation centres bourgs	
			Création d'une boulangerie à Arros-de-Nay	**Commune d'Arros-de-Nay**	**Arros-de-Nay**	**Mature**	**X**	**77 000 €**	**11 550 €**	**X**			Dossier éligible au RI Services de Proximité	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Création d'un centre multiservices à Buzy (épicerie, bistrot et logement)	**Commune de Buzy**	**Buzy**	**Mature**	**X**	**807 000 €**	**100 000 €**	**X**			Dossier éligible au RI Services de Proximité	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Ilot immeuble Rousso - Rue Louis Barthou	**Commune d'Oloron-Ste-Marie**	**Oloron-Ste-Marie**	**Mature**		**2 400 000 €**		**X**			Accompagnement dans le cadre de l'AMI Revitalisation Centre Bourg	Revitalisation centres bourgs	
			Revitalisation du centre-bourg de Coarraze : création de logements, réaménagement de la bibliothèque municipale, aménagement d'un bar restaurant dans l'ancien presbytère et création de commerces de proximité	Commune de Coarraze	Coarraze	Amorçage							La rénovation de la bibliothèque pourrait être éligible. Une étude est envisagée pour ce projet global, son rendu sera déterminant pour donner un avis sur la suite à donner sur ce projet Les acquisitions foncières et la construction du pakring ne sont pas éligibles Aménagement du restaurant est en l'état inéligible, car d'autres établissements existant sur la commune	Revitalisation centres bourgs	
			Réhabilitation d'un commerce de proximité et de ses abords - Cap de l'Aguillou	Commune d'Arthez d'Asson	Arthez d'Asson	Amorçage	X							Commerce - Artisanat - Développement local	
			Rénovation d'un ensemble immobilier à Bordes pour permettre la création d'un tiers-lieu – services au public	Commune de Bordes	Bordes	Amorçage							Accompagnement par la Coopérative des Tiers-Lieux en cours Si retenu à l'AMI Tiers-Lieux	Revitalisation centres bourgs	
			Projet d'Aménagement et de redynamisation du centre bourg de Baudreix - Tranche 2	Commune de Baudreix	Baudreix	Amorçage	X						Multiple rural en réflexion pour la tranche 2	Revitalisation centres bourgs	
			Réhabilitation de l'immeuble Layris en logements à Arudy	Commune d'Arudy	Arudy	Amorçage	X						Si concerne bien des logements conventionnés	Habitat et Logement	
		3.3 Proposer une offre de mobilité durable	*Préparation du futur Contrat Opérationnel de Mobilité entre le territoire de la Montagne Béarnaise et la Région Nouvelle-Aquitaine*		*Montagne Béarnaise*	*Chantier-Clé*								Transports - Mobilités	
			Création d'une Station BIO GNV	**CC Pays de Nay**	**Territoire intercommunal**	**Mature**		**1 330 000 €**			**X**		Projet qui rentre dans la politique régionale de développement de la mobilité bio-GNV - AAP mobilité bio-GNV	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
			Construction de la Halte Ferroviaire de Bordes-Assat	**CC Pays de Nay**	**Bordes**	**Mature**		**3 820 000 €**	**1 910 000 €**	**X**			Conformément au règlement d'intervention de la Région sur les gares et les pôles d'échanges	Transports - Mobilités	
			Valorisation de l'offre cyclo touristique, infra et inter territoriale	**CC Pays de Nay**	**Territoire intercommunal**	**Mature**		**1 866 000 €**		**X**			A voir pour section connectant la gare et la V81 via Pont d'Assat	Transports - Mobilités	
			Création d'une voie verte	**CC Haut-Béarn**	**Territoire intercommunal**	**Mature**		**1 800 000 €**		**X**			Si concerne bien l'itinéraire 0746 (schéma véloroutes et voies vertes)	Transports - Mobilités	
	INGENIERIE		Ingénierie Thématique	A définir	Montagne Béarnaise				20 000 €	X	X	X	Max. 40% pour 1 ETP / an (dépenses plafonnées à 50 000 euros)		
			Ingénierie Thématique	A définir	Montagne Béarnaise				20 000 €	X	X	X	Max. 40% pour 1 ETP / an (dépenses plafonnées à 50 000 euros)		
			Animation DLAL - Volet territorial des fonds Européens 2021-2027 - Montagne Béarnaise	CC Haut-Béarn	Montagne Béarnaise				10 000 €	X	X	X	Max. 25% pour 1 ETP / an (dépenses plafonnées à 40 000 euros)		

Annexe 3 - Grille communale de densité Montagne Béarnaise

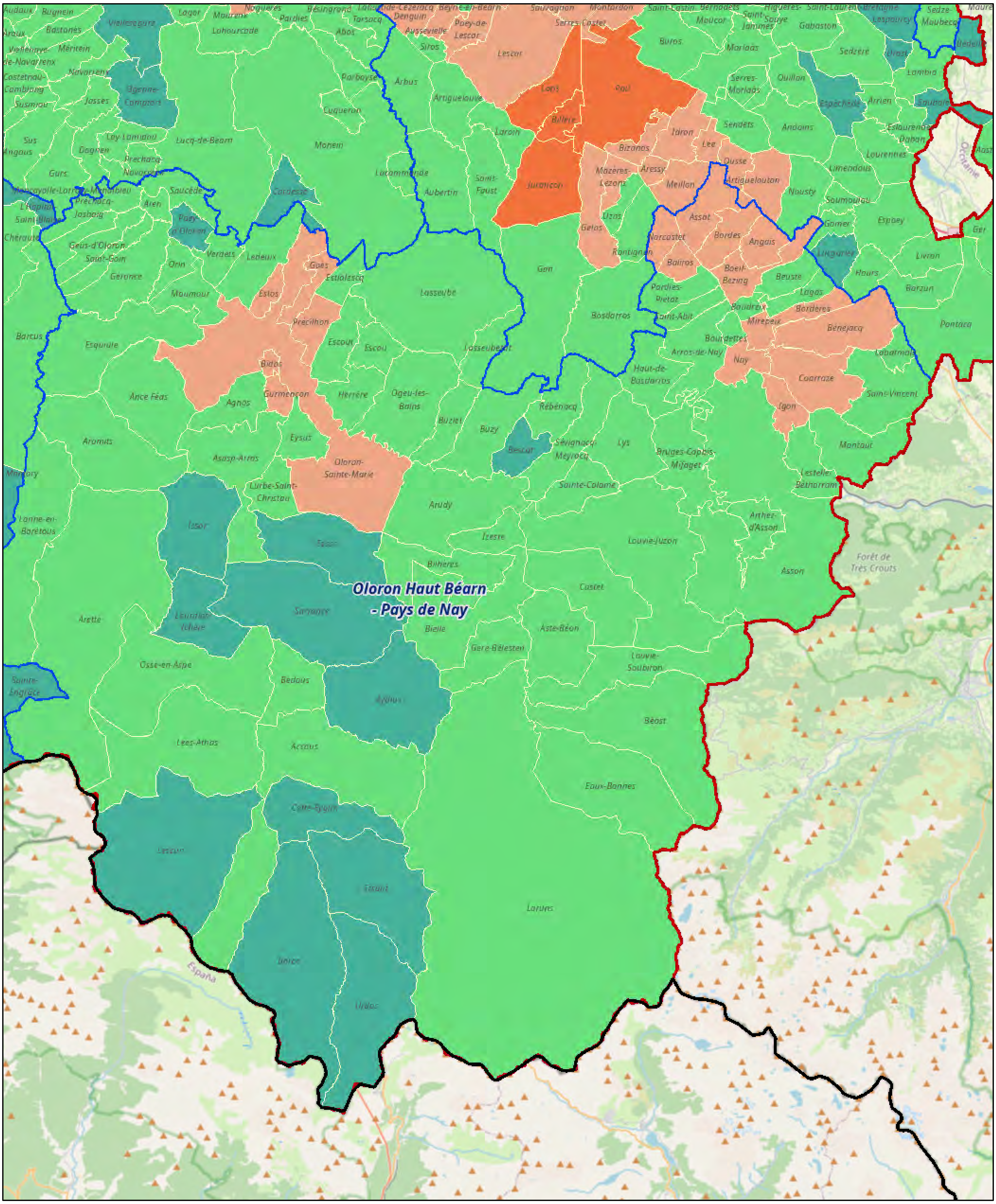

01/12/2022 14:57:38

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiare
- Commune peu dense
- très peu dense

- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France

1:288 895

0 2,25 4,5 9 mi

0 3,75 7,5 15 km

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Web AppBuilder for ArcGIS
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |